



Procès-verbal de la 2<sup>ième</sup> **assemblée régulière** 2006-2007 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 19 juin 2006, à 10 h 30, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

---

## **PRÉSENCES**

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des-Collines-de-l'Outaouais  
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau  
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau  
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau  
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais  
Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science  
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki  
Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'UQO, représentant du secteur de l'éducation supérieure  
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge  
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley  
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea  
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo  
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau  
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur de la culture et des loisirs  
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

## **ABSENCES**

Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche  
Madame Christine Émond-Lapointe, Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentante du secteur éducation primaire-secondaire  
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac  
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien

## **AUTRES PRÉSENCES**

Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions  
Madame Judith Boivin, responsable régionale du Conseil du Statut de la femme  
Madame Cécile Chrétien de l'Office des personnes handicapées du Québec  
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune  
Monsieur Martin Gingras, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt  
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec  
Monsieur Pierre Legros, directeur régional du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Monsieur Carol Morin, agent de développement au ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Lahouari Senouci, adjoint exécutif et Coordonnateur du projet ACCORD-Outaouais au Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Monsieur Pierre David, consultant

Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO  
Monsieur David Gagnon du Conseil interministériel provincial-fédéral  
Monsieur François Grenier, directeur général de l'URSLO  
Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général d'Action Forêt Outaouais  
Monsieur Robert Mayrand, directeur général du SITO  
Madame Louise Verville, fca  
Madame Emmanuelle Zatny, agente de développement de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais  
Madame Hélène Bégin, adjointe administrative de la CRÉO  
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission des ressources naturelles et du territoire de la CRÉO  
Monsieur Pierre Boucher, agent de communication et de développement de la CRÉO  
Madame Anne-Marie Decelles, coordonnatrice adjointe de la Table Jeunesse Outaouais  
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO  
Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais  
Madame France Lalande, stagiaire à la CRÉO  
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO  
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO  
Madame Marie-Ève Millar, stagiaire à la commission des ressources naturelles et du territoire de la CRÉO  
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

De 10h30 à 11h30, Conférence de presse du Ministre Benoît Pelletier et de Monsieur Marc Carrière, président de la CRÉO

### **1.- OUVERTURE**

Ayant constaté le quorum, la vice-présidente, Madame Paulette Lalande ouvre la séance à 11h30 et préside l'assemblée.

### **2.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question de la part du public.

### **3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **CA-06-07-20**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Monsieur Denis Dubé

propose l'adoption de l'ordre du jour en y ajoutant un point 5g projet de résolution – régionalisation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, les points 5f 2 et 3 ont été présentés au début du point 5 et ajout un point 11a) lettre de remerciement au ministre Benoît Pelletier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Période publique de questions
- 3.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 mars 2006 (décision)

- 5.- Rapport du président :
- a) Activités (information)
  - b) Planification stratégique régionale – Consultations territoriales (information)
  - c) Probation du Directeur général (décision)
  - d) Table Québec-Régions du 25 mai 2006 (information)
  - e) Correspondance
  - f) Rapport annuel 2005-2006 :
    - 2 États financiers 2005-2006 (décision)
    - 3 Nomination du vérificateur pour l'année 2006-2007 (décision)
  - f) Rapport annuel 2005-2006 :
    - 1 Rapport d'activités 2005 2006
  - \* g) Projet de résolution – régionalisation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (décision)
- 6.- Rapport du directeur général :
- a) Activités (information)
  - b) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 (information)
  - c) Entente de partenariat CRÉO-URLSO (décision)
  - d) Frais de déplacement (décision)
  - e) Moisson Outaouais (état de situation) (information)
  - f) Tableau – Secteur forêt (information)
  - g) Projet de résolution – Pacte rural (décision)
  - h) Revue de presse (information)
- 7.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau
    - Projet de résolution – modification de la composition de la commission (décision)
  - b) Culture et Loisir, Madame Lise Waters
  - c) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande
  - d) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté
    - Projet de résolution – remplacement d'un siège vacant à la commission (décision)
  - e) Commission forestière régionale, Monsieur Marc Carrière
    - Projet de résolution – Modification au mandat d'implantation de la Commission forestière de l'Outaouais (décision)
  - f) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table
    - 1 Bilan des activités 2005-2006 (information verbale)
    - 2 Plan d'action 2006-2007 (information verbale)
- 8.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
- a) Rapport d'activités annuelles 2005-2006 (décision) (dépôt sur place)
  - b) Répartition de l'enveloppe régionale – Volet II – 2006-2007 (décision)
- 9.- Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts :
- a) Journée porte ouverte sur la forêt de l'Outaouais (décision)
  - b) Coordonnateur de projet structurant supportant le développement du secteur forestier de l'Outaouais (décision)
- 10.- Fonds de développement régional (FDR)

10.1 Projets FDR :

- a) Plan d'action annuel 2006-2007 – Centre de développement d'entreprises technologiques (décision)
- b) Projet de démonstration sur la stabilisation des berges de la rivière du Lièvre (décision)
- c) Plan d'action annuel 2006-2007 – Service Intégration Travail Outaouais (SITO) (décision)
- d) Festival Images et Lieux – édition 2006 (décision)
- e) Bureau régional du film et de télévision à Gatineau – Phase III (décision)
- f) Regroupement LIC-Outaouais ou L'ATINO (décision)
- g) Défi Le Nodet (décision)

10.2 Ententes spécifiques :

- a) Diversification des choix professionnels 2006 (décision)

*Agroalimentaire :*

- b) Plan d'action annuel 2006-2007 – CRÉDÉTAO (décision)
- c) Développement de la région de culture du millet perlé sucré (décision)
- d) Filière des plantes médicinales – Phase II (décision)
- e) Production de ginseng en milieu forestier – Phase II (décision)
- f) Plan d'action annuel 2006-2007 – Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) (décision)
- g) Portail agroalimentaire de l'Outaouais (décision)
- h) Soutien et mise en œuvre du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (décision)

10.3 Projets FDR reçus et en attente :

- a) Étude de marché et de faisabilité de logements coopératifs hors programme en Outaouais (décision)
- b) Projet des montagnes noires de Ripon (décision)
- c) Étude de faisabilité Projet Dall'Aire (décision)
- d) Zone artistique urbaine (décision)
- e) Location de la banque de données Parchemin (décision)
- f) Parcours cyclable Louis-Joseph Papineau MRC Papineau Phase II (décision)
- g) Étude de faisabilité – axe de sentiers prioritaires Nord-Sud (décision)
- h) Sentier motoneige – Quad Gatineau (décision)
- i) Sentier récréotouristique motorisé (ouverture du couloir Outaouais-Laurentides) – Phase I (décision)
- j) Sentier national – section entre les Parcs de la Gatineau et Papineau-Labelle – Phase I (décision)

11.- Varia : (ouvert)

\*

- a) Lettre de remerciement au ministre Benoît Pelletier

12.- Levée de l'assemblée

#### 4.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 24 AVRIL 2006**

Les membres du Conseil d'administration discutent du contenu du procès-verbal de leur rencontre du 24 avril 2006.

##### **CA-06-07-21**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Michel Allard

propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 avril 2006 en y apportant les corrections demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.- **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

En l'absence du président et avec l'arrivée de la vérificatrice, les membres proposent de passer au point 5f2 et 5f3.

f) Rapport annuel 2005-2006 :

2 États financiers 2005-2006 :

Madame Louise Verville, FCA, présente les états financiers de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour l'exercice 2005-2006. Elle précise qu'il s'agit d'un rapport sans réserve et se dit satisfaite des contrôles qu'elle a réalisés dans l'organisme.

Elle précise qu'il faut distinguer deux colonnes : une pour la CRÉO, pour les activités courantes et une pour le CRDO, pour la gestion de l'immeuble.

##### **États financiers du Forum Jeunesse :**

Madame Verville présente les États financiers du Forum jeunesse Outaouais pour l'exercice 2005-2006.

##### **États financiers du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) :**

La CRÉO a des actions pour 100 \$ dans la caisse du FAE et est garante des emprunts contractés par certaines entreprises. L'organisme est en bonne situation financière.

Suite au rapport de la vérificatrice, la présidente de l'assemblée demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Monsieur Jean Perras demande qu'au prochain conseil d'administration le 11 septembre prochain, une fiche synthèse soit présentée aux membres concernant la situation de la CRÉO et de la Maison de l'Outaouais et une autre fiche concernant la situation d'Énergie Cardio.

##### **CA-06-07-22**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose d'adopter les états financiers de la CRÉO, du CRDO, du Forum Jeunesse et du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) pour l'exercice 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3 Nomination du vérificateur pour l'année 2006-2007 :

**CA-06-07-23**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Raymond Durocher

propose de confier à Madame Louise Verville, FCA le mandat de préparer les états financiers vérifiés de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Marc Carrière reprend la présidence de la séance.

- 1 Rapport d'activités 2005-2006 :

Le président présente le rapport d'activités 2005-2006 aux membres du conseil d'administration et dépose le mot du président ainsi que les listes des membres des commissions.

**CA-05-07-24**

Monsieur Steve Harris appuyé par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose d'adopter le rapport d'activités 2005-2006 de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres reviennent au point 5 a du Rapport du président.

- a) Activités :

Le président fait état de ses activités depuis le dernier Conseil d'administration.

- b) Planification stratégique régionale – Consultations territoriales :

Le Président mentionne qu'il y a eu 449 personnes qui ont participé aux cinq consultations territoriales :

Ville de Gatineau :	120 personnes
MRC Papineau :	91 personnes
MRC Pontiac :	90 personnes
MRC Vallée-de-la-Gatineau :	77 personnes
MRC des Collines-de-l'Outaouais :	71 personnes

La permanence de la CRÉO est à compléter les rapports de consultations. Le cadre stratégique sera révisé cet été et le document pourra être présenté au conseil d'administration du 11 septembre 2006.

Le Forum régional aura lieu le 15 septembre 2006 au Palais des congrès de Gatineau.

c) Probation directeur général :

ATTENDU qu'en vertu du contrat de travail entre la CRÉO et son directeur général, monsieur Jean Hébert, une évaluation de la performance du directeur général doit être réalisée à la fin de sa période de probation, soit le ou vers le 15<sup>e</sup> jour de mai 2006, par un comité d'évaluation afin de confirmer celui-ci au poste de directeur général pour la durée de son contrat ;

ATTENDU que le comité d'évaluation du directeur général, formé de trois membres du conseil d'administration, a pour fonction de procéder à l'évaluation annuelle de la performance du directeur général et soumettre ses recommandations au conseil d'administration ;

ATTENDU que le comité d'évaluation est sous la présidence du président du conseil d'administration et est composé de la vice-présidente et du trésorier ;

ATTENDU que le président s'est engagé à consulter les membres du conseil d'administration et que l'évaluation du directeur général a fait l'objet d'échanges entre les membres du conseil lors de leur rencontre de travail du 29 mai 2006, à l'UQO ;

ATTENDU l'évaluation positive des membres du comité d'évaluation et la satisfaction des membres du conseil d'administration à l'égard de la performance et du rendement du directeur général au cours son année de probation ;

**CA-06-07-25**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Raymond Durocher

propose de confirmer monsieur Jean Hébert, dans son poste de directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Table Québec-Régions du 25 mai 2006 :

Le président mentionne aux membres que lors de la dernière TQR du 25 mai dernier à Québec, les CRÉ ont rencontré le ministre Raymond Bachand du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant les villes mono-industrielles vs les MRC mono-industrielles (territoires en difficulté).

Le ministre Pierre Corbeil des Ressources naturelles et de la Faune a déposé la politique énergétique du gouvernement.

La ministre Nathalie Normandeau des Affaires municipales et des Régions a déposé la nouvelle politique des territoires.

Il y a aussi une rencontre avec la ministre Michelle Courchesne de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le président de la CRÉ de Montréal a présenté le mémoire s'intitulant « Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre ».

La prochaine rencontre de la Table Québec-Régions aura lieu les 14 et 15 septembre 2006.

e) Correspondance :

Le président dépose la correspondance reçue depuis le dernier conseil d'administration :

- Accusé réception du cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant notre demande d'un moratoire pour l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV.
- Accusé réception du cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant notre demande qu'une partie du Fonds créé pour le développement du sport et de l'activité physique soit réservée aux régions et puisse servir au financement d'infrastructures sportives.
- Lettre reçue du ministère des Transports annonçant la création d'une Table MTQ-CRÉ sur le transport collectif en milieu rural et la première rencontre de la Table aura lieu au cours des prochaines semaines.
- Demande de l'Association des ZECS de l'Outaouais afin d'obtenir un siège au sein de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

g) Projet de résolution – régionalisation du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique :

ATTENDU la décision du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de ne pas régionaliser une partie significative du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ;

ATTENDU que les membres de la CRÉO juge que cette décision va à l'encontre de la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de décentraliser les Fonds et les ressources au profit des régions ;

ATTENDU que le projet de complexe sportif de Gatineau est la priorité régionale en Outaouais ;

**CA-06-07-26**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais signifie au ministre Benoît Pelletier, responsable de la région de l'Outaouais, sa déception face à la décision de ne pas régionaliser une partie significative du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

a) Activités :

Le directeur général présente le nouveau directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, monsieur Charles Blais ainsi que madame Marie-Ève Millar qui agira comme stagiaire.

Suite à la rencontre de travail des membres du Conseil d'administration qui s'est tenue le 29 mai dernier, les actions de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais porteront principalement sur :

- L'adoption de la planification stratégique régionale 2006-2011 de la région de l'Outaouais et l'élaboration du plan d'action régional.
  - Le conseil d'administration de la CRÉO entend :
    - Ajouter deux nouveaux représentants de la société civile à son conseil pour atteindre le maximum de 7 permis par la loi ;
    - Doter la CRÉO d'un énoncé de mission ;
    - Mettre en œuvre son plan de communication et de visibilité.
  - L'implantation d'une commission régionale portant sur les ressources naturelles et le territoire et l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.
  - Table Québec-Régions : Identifier et négocier de nouveaux éléments de régionalisation et de transfert de responsabilités et des ressources s'y rattachant.
  - Assurer la pérennité, le développement et l'intégration régionale des modes de transports collectifs dans les milieux ruraux.
  - Assurer la sécurité alimentaire sur tout le territoire de l'Outaouais en supportant l'implantation et le développement de Moisson Outaouais.
  - Revoir les objectifs et les critères du Fonds de développement régional (FDR).
  - Appuyer politiquement et régionalement la réalisation du Complexe sportif de la ville de Gatineau.
- b) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 :

Le président demande au directeur général de présenter aux membres le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 à la CRÉO.

- c) Entente de partenariat CRÉO-URLSO :

ATTENDU qu'à l'occasion de la rencontre de la Table Québec-Régions, tenue le 9 février 2006, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé la mise en place d'une entente de partenariat entre les conférences régionales des élus et les unités régionales de loisir et de sport pour chacune des régions du Québec ;

ATTENDU que la CRÉO est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de l'Outaouais et, à ce titre, peut donner des avis aux ministères et organismes du gouvernement du Québec et favoriser la concertation des partenaires dans la région ;

ATTENDU que l'URLSO contribue, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, à améliorer la qualité de vie en Outaouais, par une accessibilité universelle à la pratique sécuritaire du loisir, du sport et du plein air ;

ATTENDU la volonté explicite des deux organismes de travailler en partenariat au développement de la région de l'Outaouais et que ce partenariat a débuté dès la constitution de la CRÉO ;

**CA-06-07-27**

Monsieur Michel Allard appuyé par  
Monsieur Aurèle Desjardins

propose d'adopter l'entente de partenariat entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais et d'autoriser le président de la CRÉO à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Frais de déplacement :

ATTENDU que la CRÉO n'a pas procédé à l'ajustement des indemnités de kilométrage et de repas versées à son personnel et aux membres de son conseil d'administration depuis longtemps ;

ATTENDU que les coûts reliés à l'utilisation d'une automobile, le prix de l'essence et l'indice du coût de la vie ont augmentés de manière significative depuis quelques années ;

ATTENDU que le Conseil du Trésor du Québec, suivi de la majorité des organismes publics et parapublics québécois ont établi leur taux d'indemnisation au kilométrage à 0,41 \$ du kilomètre ;

ATTENDU qu'il y a lieu également d'ajuster l'allocation de frais de repas ;

**CA-06-07-28**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais établisse son taux d'indemnisation à 0,41 \$ du kilomètre et porte l'allocation de frais de repas à 10 \$ pour le déjeuner, 20 \$ pour le dîner et 30 \$ pour le souper pour un maximum de 60 \$ par jour. Ces frais de déplacement et d'allocation pour repas, tel que stipulé à la convention collective du personnel de la CRÉO, sont remboursés sur présentation de pièces justificatives suite à l'approbation du directeur général.

Cet ajustement sera en vigueur en date du 19 juin 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Moisson Outaouais (état de situation) :

Le président demande au directeur général de présenter l'état de situation de Moisson Outaouais.

Moisson Outaouais vise à assurer un leadership régional en matière de sécurité alimentaire dans la région de l'Outaouais et ce, en structurant, en organisant, en répartissant équitablement l'offre de service sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais.

La CRÉO joue actuellement un rôle de mobilisateur et de concertation afin de permettre au groupe promoteur de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de son projet. En dernier recours, la CRÉO pourra intervenir financièrement afin de contribuer au démarrage du projet.

f) Tableau – Secteur forêt :

Le président présente le tableau reflétant le portrait du secteur de la forêt comme il a été demandé par les membres lors du dernier conseil d'administration.

g) Projet de résolution – Pacte rural :

ATTENDU que les MRC Papineau, des-Collines, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau ont chacune signé avec le gouvernement du Québec un pacte rural pour une période de cinq ans ;

ATTENDU que le premier versement des sommes prévues au pacte rural a été retardé d'une année ;

ATTENDU que ce délai dans le versement de la contribution financière du gouvernement du Québec contrevient à l'article 7 du protocole signé avec le gouvernement du Québec et qui stipulait que les versements devaient être payables selon l'échéancier prévu au départ ;

ATTENDU que cette situation n'a jamais été corrigée par le gouvernement du Québec et que cela pénalise les MRC de l'Outaouais face aux autres régions du Québec ;

**CA-06-07-29**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie les MRC de l'Outaouais dans leur demande, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, à l'effet de devancer d'une année les versements des sommes prévues dans le cadre du Pacte rural signé par chacune des MRC afin de se conformer à l'échéancier initial et assurer ainsi une équité avec les autres MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

**7.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et Santé fait un résumé des activités de la commission et dépose un projet de résolution de modification de la composition de la commission.

ATTENDU que madame Diane Tremblay a démissionné de son poste de présidente au sein du conseil d'administration de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et par le fait même, de la Commission régionale Développement social et Santé de la CRÉO;

ATTENDU que la TROCAO propose la nomination de monsieur Richard Sévigny, directeur général de la TROCAO, pour combler le siège occupé, jusqu'au mois de mars dernier, par madame Diane Tremblay à la Commission régionale Développement social et Santé ;

**CA-06-07-30**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace madame Diane Tremblay par monsieur Richard Sévigny à titre de représentant de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) au sein de la Commission régionale Développement social et Santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Culture et Loisir, Madame Lise Waters.

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture et Loisir fait un résumé des activités de la commission.

- c) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, Recherche et Science fait un résumé des activités de la commission.

- d) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté :

Monsieur Denis Côté, président de la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable fait un résumé des activités de la commission et dépose un projet de résolution pour le remplacement d'un siège vacant au sein de la commission.

ATTENDU que la désignation de membres aux cinq commissions régionales relève du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU que le départ, en mai dernier, du directeur de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises, laisse un siège vacant à la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable ;

ATTENDU que les membres de la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable ont recommandé, le 30 mai dernier, de combler le siège laissé vacant par le départ de monsieur Charles Blais, directeur de l'Agence régionale ;

**CA-06-07-31**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais invite l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises à désigner un membre de son organisation, en remplacement de monsieur Charles Blais, pour siéger à la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Commission forestière régionale, Monsieur Marc Carrière :

Monsieur Marc Carrière, président de la Commission forestière régionale fait un résumé des activités de la commission et dépose une modification au mandat d'implantation de la Commission forestière régionale de l'Outaouais.

ATTENDU que la CRÉO et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Monsieur Pierre Corbeil, ont ratifié, en mars dernier, une entente relative à l'implantation d'une Commission forestière régionale en Outaouais et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier ;

ATTENDU que tout récemment, le gouvernement du Québec a adopté un décret qui modifie ses visées à l'égard des Commissions forestières régionales pour y inclure l'ensemble des ressources naturelles suivantes : la forêt, la faune, les mines, l'énergie ainsi que le territoire ;

ATTENDU que le comité d'implantation de la Commission forestière régionale de l'Outaouais recommande au conseil d'administration de la CRÉO de modifier, dans le même sens, les visées du projet pilote à être réalisé dans l'Outaouais, à condition que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune augmente le financement de la CRÉO afin de tenir compte de la modification du mandat ;

ATTENDU que la modification au mandat du comité d'implantation est en conformité avec le décret no 415-2006 sur les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ;

#### **CA-06-07-32**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que les objectifs et le mandat initial du comité d'implantation de la Commission forestière régionale en Outaouais soient modifiés de la façon suivante :

Les objectifs visés :

- permettre aux conférences régionales des élus, avec les communautés autochtones ayant des intérêts sur les territoires concernés, d'implanter des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ;
- permettre de concevoir et de préparer des Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire.

Le mandat du comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire :

- Définir la structure, le mandat et les responsabilités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire qu'elle proposera pour la région ;

- Décrire les règles de fonctionnement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (quorums, modes de prise de décision, règles pour la tenue de consultations publiques, règles assurant la transparence des travaux et l'accès aux renseignements, obligations et mécanismes de reddition de comptes, etc.) ;
- Définir un mécanisme de règlement des différends qui pourront survenir entre les membres de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire;
- Évaluer les besoins financiers de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi que l'identification des sources de financement ;
- Consulter la population dans le respect des principes édictés dans la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Au terme de ses travaux, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais déposera au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un rapport décrivant les éléments suivants :

- une description de la structure, du mandat et des responsabilités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire qu'elle proposera pour sa région ;
- une description des règles de fonctionnement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (quorums, modes de prise de décision, règles pour la tenue de consultations publiques, règles assurant la transparence des travaux et l'accès aux renseignements, obligations et mécanismes de reddition de comptes, etc.) ;
- un mécanisme de règlement des différends qui pourront survenir entre les membres de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ;
- une évaluation des besoins financiers de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi que l'identification des sources de financement.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire :

- Conduire des travaux complémentaires pour déterminer le contenu et le mode de préparation du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire ;
- Analyser les coûts de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire ;
- Consulter la population dans le respect des principes édictés dans la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Au terme de ses travaux, la Conférence régionale des élus déposera au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un rapport. Ce rapport précisera le contenu exact du plan à produire, les modalités de sa préparation par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ainsi que celles de son adoption, les mécanismes envisagés pour consulter les utilisateurs du territoire et la population sur les projets de plans ainsi que les moyens envisagés pour solutionner les

différents que la préparation du Plan pourrait soulever et une analyse des coûts de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table :

Le président demande à monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais de présenter le bilan des activités et le plan d'action 2006-2007.

- 1 Bilan des activités annuelles 2005-2006 :

M. Gauthier présente rapidement quelques réalisations de la Table jeunesse Outaouais au cours de l'année. Il mentionne également la bonne participation des membres aux différentes activités de la TJO et de la CRÉO, notamment à titre de membres des 5 commissions sectorielles.

La priorité majeure de la Table jeunesse Outaouais pour la prochaine année demeure l'implantation d'agents de développement jeunesse dans chacun des territoires. La TJO organisera une tournée des territoires pour expliquer le projet et mobiliser les élus et les intervenants derrière le projet.

Finalement, le conseil d'administration de la TJO souhaite remercier les élus de la CRÉO pour leur soutien indéfectible au cours de l'année. Le support des élus est nécessaire pour la réalisation de nombreux projets et la TJO souhaite maintenir le partenariat avec la CRÉO pour améliorer son rôle d'interlocuteur régional en matière de jeunesse.

- 2 Plan d'action 2006-2007 :

Comme le conseil d'administration de la Table Jeunesse aura lieu jeudi le 22 juin 2006 et qu'il adoptera le plan d'action 2006-2007, monsieur Gauthier enverra le plan d'action 2006-2007 aux membres du conseil d'administration.

#### 8.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :

- a) Rapport d'activités annuelles 2005-2006 :

Le directeur explique qu'il y a eu des modifications de dernières minutes au rapport et dépose les corrections sur place et mentionne aux membres que s'ils sont intéressés aux détails des projets, ils n'ont qu'en faire la demande et nous leur ferons parvenir.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire, en vertu d'une entente signée avec le Ministre délégué à la Forêt et à la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2005-2006 ;

ATTENDU que la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional de Forêt Québec de la région concernée, un rapport annuel d'activités ;

ATTENDU que ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets ;

ATTENDU que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif ;

ATTENDU que les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, un rapport final des activités attestant qu'ils sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole ;

**CA-06-07-33**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport annuel MRC-CRÉO 2005-2006 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes. Ce rapport sera transmis à la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Répartition de l'enveloppe régionale – Volet II 2006-2007 :

ATTENDU que la CRÉO est désignée comme le délégataire du programme pour la région de l'Outaouais en 2006-2007 ;

ATTENDU que le budget annoncé par le ministre Pierre Corbeil en 2006-2007 est de 1 390 000 \$ ;

**CA-06-07-34**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte, sous réserve d'une confirmation officielle du budget annoncé par le ministre en 2006-2007, la répartition du montant de 1 390 000 \$ selon les modalités du tableau déposé à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.-** Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts :

- a) Journée porte ouverte sur la forêt de l'Outaouais :

ATTENDU que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a délégué, à la CRÉO, la responsabilité de la gestion régionale du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts en 2005-2006 ;

ATTENDU que le budget annoncé par le ministre Pierre Corbeil, en 2005-2006, est de 279 000 \$ ;

ATTENDU que les projets retenus et financés à ce jour par ce programme, totalisent en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, 187 553 \$ ce qui constitue un solde disponible en 2005-2006 de 91 447 \$ ;

ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le comité des préfets lors de l'évaluation des projets régionaux soumis dans le Programme de mise en valeur des forêts Volet II 2006-2007 ;

ATTENDU que le projet recommandé fait l'objet d'une recommandation conjointe de la CRÉO et de la direction régionale de Forêt Québec ;

### **CA-06-07-35**

Monsieur Denis Dubé appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accorde, dans le cadre du programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts, un montant maximal de 50 100 \$ à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises pour la réalisation du projet Journée porte ouverte sur la forêt de l'Outaouais et qu'il y ait des activités sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, monsieur Denis Dubé suggère que le promoteur ait des discussions avec le milieu de l'éducation afin de rejoindre la jeunesse.

- b) Coordonnateur de projet structurant supportant le développement du secteur forestier de l'Outaouais :

ATTENDU que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a délégué, à la CRÉO, la responsabilité de la gestion régionale du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts en 2005-2006 ;

ATTENDU que le budget annoncé par le ministre Pierre Corbeil, en 2005-2006, est de 279 000 \$ ;

ATTENDU que les projets retenus et financés, à ce jour par ce programme, totalisent en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, 187 553 \$ ce qui constitue un solde disponible en 2005-2006 de 91 447 \$ ;

ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le comité des préfets lors de l'évaluation des projets régionaux soumis dans le Programme de mise en valeur Volet II 2006-2007 ;

ATTENDU que le projet recommandé fait l'objet d'une recommandation conjointe de la CRÉO et de la direction régionale de Forêt Québec ;

### **CA-06-07-36**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accorde, dans le cadre du programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts et sous réserve d'une confirmation officielle des engagements financiers des autres partenaires, une subvention maximale de 36 350 \$ à Action Forêt Outaouais pour la réalisation du projet : Coordonnateur de projet structurant supportant le développement du secteur forestier de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 10.1 Projets FDR :

- a) Plan d'action annuel 2006-2007 – Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) :

ATTENDU que le secteur des technologies de l'information et des communications est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l'Outaouais et ce, tant la planification stratégique 2000-2005 que dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que la planification stratégique 2000-2005 de l'Outaouais avait pour objectif de favoriser le développement et la concertation des entreprises technologiques ;

ATTENDU que le CDET collabore à l'identification des enjeux et des objectifs de la prochaine planification stratégique régionale 2006-2011 de la CRÉO dans le secteur des technologies de l'information et des communications et à l'élaboration du plan d'action qui en découlera ;

ATTENDU que les actions du CDET rejoignent les enjeux du développement économique régional identifiés par la commission Développement économique, Emploi et Tourisme de la CRÉO et compris dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que le CDET, à travers ses activités d'opération, supporte également d'autres mandats ayant un impact sur l'ensemble de la région et dépassant le secteur des technologies de l'information et des communications ;

#### **CA-06-07-37**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximum de 40 000 \$ représentant 8 % des coûts totaux admissibles au Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) pour la réalisation de son plan d'action annuel 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Projet de démonstration sur la stabilisation des berges de la Rivière du Lièvre :

ATTENDU que le projet de stabilisation des berges s'inscrit dans les orientations stratégiques et les priorités d'action régionale en matière de mise en valeur et de protection du territoire ;

ATTENDU que le financement du projet repose sur un engagement des municipalités visées et des partenaires du milieu ;

ATTENDU que le projet permettra à court terme, de mettre en démonstration et de transférer aux citoyens et aux municipalités de la région les données recueillies par les travaux de stabilisation de berges sur les deux sites à pente moyenne ;

ATTENDU que le projet favorisera à moyen terme, la sensibilisation des riverains sur l'importance de la conservation des bandes riveraines pour prévenir la déforestation des rives et favoriser la biodiversité et les bienfaits pour la pêche sportive ;

ATTENDU que ce projet aura un impact direct sur la mise en valeur de la rivière du Lièvre et ses multiples usages ;

ATTENDU que COBALI est un partenaire du développement reconnu par le MDDEP ;

#### **CA-06-07-38**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 4 656 \$ à l'organisme du Comité de bassin versant de la Rivière du Lièvre pour la réalisation du projet de démonstration sur la stabilisation des berges de la Rivière du Lièvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Plan d'action annuel 2006-2007 – Service Intégration Travail Outaouais (SITO) :

ATTENDU que le projet R-SITO s'inscrit dans le cadre de l'axe *Développement économique et emploi* du cadre stratégique préliminaire 2006-2011 de la Planification stratégique régionale de l'Outaouais et plus spécifiquement, au niveau de l'enjeu *une main-d'œuvre bien formée* ;

ATTENDU que le projet rejoint les objectifs de l'axe *Développement de la main-d'œuvre et pleine utilisation de nos ressources humaines* de l'Entente cadre de développement 2000-2005 ;

ATTENDU que la région de l'Outaouais visait, à l'intérieur de son plan d'action 2000-2005, l'établissement de travailleuses et de travailleurs immigrants spécialisés sur ses territoires ;

ATTENDU qu'Emploi-Québec prédit qu'un nombre important de postes (31 000) seront à combler en Outaouais au cours des prochaines années et que la relève est loin d'être assurée ;

ATTENDU que le projet soumis par le Service Intégration Travail Outaouais (SITO) vise à augmenter l'établissement de travailleuses et de travailleurs immigrants spécialisés en Outaouais ;

ATTENDU que la continuité au sein du processus d'établissement de personnes immigrantes ainsi que des relations partenariales établies est un facteur prédominant affectant l'atteinte des objectifs escomptés ;

ATTENDU que SITO prévoit le déploiement de ses services, sous forme d'expert conseil, vers les milieux ruraux de la région qui en font la demande dans le but de les aider à préparer la venue de personnes immigrantes sur leur territoire respectif et élaborer un plan d'action (sensibilisation, recrutement, intégration) ;

ATTENDU l'expertise de SITO au niveau du placement en emploi des personnes immigrantes et la performance des ressources affectées au projet R-SITO auprès de la clientèle de PROMIS et du Collectif des femmes immigrantes de Montréal ;

ATTENDU que ce projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement régional (FDR) ;

**CA-06-07-39**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activité projet structurant à rayonnement régional, un montant maximal de 40 000 \$, représentant 37% du coût total du projet, sous réserve de l'obtention de l'aide financière adressée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, au Service Intégration Travail Outaouais (SITO) pour la réalisation du projet Régionalisation-SITO 2006-2007. Cette contribution est conditionnelle aux services offerts aux milieux ruraux qui en feront la demande afin de les supporter dans leur démarche de recrutement et d'intégration de personnes immigrantes sur leur territoire respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Festival Images et Lieux – édition 2006 :

ATTENDU que ce projet rejoint l'objectif spécifique 1.5 de la cible Culture et Industries culturelles du Plan d'action régional 2000-2005 qui vise à soutenir les productions et événements culturels permettant à la région de se distinguer ;

ATTENDU que le projet rejoint l'objectif du cadre stratégique préliminaire de la planification stratégique 2006-2011, portant sur la consolidation et le développement d'événements majeurs identitaires en Culture, Loisir, Sport sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, comme moyen pour édifier un sentiment identitaire fort et pour renforcer le pouvoir d'attraction et de rétention régionale ;

ATTENDU que le projet est la pierre angulaire d'un développement unique au Québec en termes d'événement cinématographique ;

ATTENDU que la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau désire poursuivre sa mission de développement, favoriser le rayonnement du cinéma dans la région val-gatinoise et assurer un ancrage solide à un événement culturel et touristique d'envergure pour la région de l'Outaouais ;

ATTENDU les efforts considérables faits par le promoteur pour créer un événement majeur visant à augmenter la visibilité de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'Outaouais dans tout le Québec ;

ATTENDU l'apport majeur que le Festival Images et Lieux apportera à la vie culturelle de la région et au Québec ;

ATTENDU que ce projet reçoit l'appui financier de nombreux commanditaires du milieu local et régional et national ;

ATTENDU que le projet proposé répond aux critères du Fonds de développement régional;

**CA-06-07-40**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 30 000 \$ représentant 16% des coûts admissibles, à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation de l'Édition 2006 du Festival Images et Lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Bureau régional du film et de télévision à Gatineau – Phase III :

ATTENDU l'opportunité qui est offerte aux régions de l'Outaouais et d'Ottawa de se mettre en valeur sur les plans cinématographique et télévisuel ;

ATTENDU que les partenaires financiers majeurs que sont les villes de Gatineau, d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale maintiennent leurs implications financières pour la réalisation de la phase III du projet ;

ATTENDU que Développement économique Canada s'implique financièrement pour la première fois dans un projet de constitution d'une banque d'images et qu'il pourra par la suite contribuer à des activités de promotions et de mise en marché au niveau international ;

ATTENDU que la CRÉO a déboursé pour l'année 1 et 2 plus que son pourcentage de financement prévu au protocole ce qui représente un montant excédentaire total de 9 785 \$. En vertu de notre protocole de financement nous aurions dû rajuster à la baisse notre paiement final à chacune des années parce que le promoteur n'a pas respecté son plan de financement en ce qui a trait à la participation financière de l'industrie qui est pourtant la première à bénéficier des retombées du projet ;

ATTENDU que le projet prévoyait et doit prévoir la participation financière de l'industrie, nous avons déterminé la contribution financière minimale directe de l'industrie à 15 000 \$ pour l'année 3 au lieu des 64 000 \$ prévus annuellement et qui n'ont jamais été atteints aux cours des deux dernières années ;

ATTENDU les nombreuses demandes de financement actuellement en attente et les limites financières de la CRÉO ;

**CA-06-07-41**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus, dans le respect de son engagement, accorde à Développement économique-CLD de Gatineau pour la réalisation de la phase III de son projet intitulé *Bureau régional du film et de télévision à Gatineau* une contribution maximale de 10 000 \$, pour permettre à l'organisme de se repositionner et continuer à bâtir sur ses acquis.

De plus,

ATTENDU le questionnement de certains producteurs quant à l'équilibre des retombées économiques entre les deux côtés de la rivière ;

ATTENDU que le projet n'a pas rencontré ses objectifs financiers en regard des commandites et des frais d'adhésion des membres producteurs ;

ATTENDU que l'étude de la SODEC a démontré clairement le déséquilibre entre Ottawa et Gatineau au chapitre des retombées économiques : 5M \$ pour Gatineau comparativement à 24.5M \$ pour Ottawa ;

ATTENDU que les représentants de la ville de Gatineau à la CRÉO avaient demandé, lors du CA du 13 février dernier de reporter la décision de la CRÉO de ne pas s'engager à nouveau dans le financement futur du projet ;

ATTENDU le nouveau positionnement de la ville de Gatineau sur le projet et le renouvellement possible de l'entente de partenariat entre la ville d'Ottawa, la ville de Gatineau et la CCN qui assurerait des retombées plus justes entre les deux rives ;

Il est recommandé que la permanence analyse une demande éventuelle de financement pour le Bureau régional du film et de télévision à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Regroupement LIC-Outaouais et L'ATINO :

Le CRDO et la CRÉO ont supporté financièrement au cours des dernières années le projet LIC-Outaouais et L'ATINO tout en participant au comité de gestion du LIC et au conseil d'administration de LATINO. Ces deux projets sont jugés structurants pour la région de l'Outaouais.

LIC-Outaouais regroupe depuis 1998 différents intervenants en développement économique de tous les niveaux, lesquels se partagent un tronc commun d'informations normalisées sur les places d'affaires de l'Outaouais. Chaque partenaire peut utiliser la liste à jour des entreprises pour saisir ou diffuser de l'information particulière en fonction des besoins spécifiques de son organisation. Les droits d'accès sont gérés par un Comité de gestion et un coordonnateur.

L'ATINO est un organisme sans but lucratif en opération depuis 1997. Sa mission première vise à mettre en place un système intégré d'aide à la décision pour des fins d'aménagement du territoire dans la région de l'Outaouais. Dans ses premières années d'existence, L'ATINO est largement subventionnée par ses partenaires, en particulier par le Conseil régional de développement de l'Outaouais et le ministère de l'Environnement du Québec, pour la mise en place de la base de données régionale et d'une multitude d'outils. Suite à des changements majeurs, le financement annuel non rattaché à des contrats spécifiques passe de 150 000 \$ à 27 000 \$ en 2003.

Au cours de la dernière année, la direction générale de la CRÉO a participé à de nombreuses réunions afin de consolider et structurer sur des bases solides le maintien et la viabilité à court, moyen et long terme de ces deux projets porteurs pour la région de l'Outaouais.

Le conseil d'administration de L'ATINO a adopté lors de son CA du 7 juin 2006 dernier, la fiche de promotion du projet, ci-jointe, comme outil de

promotion du projet de Regroupement LIC–Outaouais et L’ATINO tout en reconnaissant qu’un travail de consolidation et de reconnaissance devait être fait auprès des différents réseaux susceptibles de financer le nouvel organisme regroupé LIC-Outaouais et L’ATINO.

Les délais, très courts, entre le moment du dépôt de la fiche de promotion préparée par L’ATINO, son adoption par le CA de LATINO et la tenue du CA de la CRÉO ne nous ont pas permis de faire une analyse poussée du projet et de ses implications humaines et financières à court et moyen terme pour la CRÉO. Nous n’avons pas pu vérifier et valider auprès des instances décisionnelles des autres partenaires concernés leur volonté et leur intérêt à s’impliquer humainement et financièrement dans le projet. De plus, nous n’avons pas validé avec les partenaires visés les livrables proposés dans la fiche de promotion.

Toutefois, il nous apparaît important stratégiquement que la CRÉO assume un certain leadership dans ce projet novateur et structurant pour la région de l’Outaouais en se positionnant dès maintenant en faveur du principe du regroupement LIC–Outaouais et L’ATINO et de l’importance pour la région de maintenir et développer ces outils de production de connaissance et de savoir pour l’Outaouais.

Nous proposons de donner un signal clair auprès des autres partenaires concernés à l’effet que la CRÉO s’engage dans le projet tout en étant consciente qu’il faudra également s’assurer de l’adhésion et de la participation des autres partenaires susceptibles de financer le nouvel organisme regroupé LIC-Outaouais et L’ATINO.

#### **CA-06-07-42**

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l’Outaouais, verse à l’Agence de traitement de l’information numérique de l’Outaouais (LATINO) dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) – Activité projet structurant à rayonnement régional, un montant maximum de 30 000 \$ représentant un maximum de 20% des coûts estimés du projet pour l’année 2006-2007 sous réserve de l’obtention et de la confirmation de la participation financière des autres partenaires visés par le projet et qu’il y ait entente entre les partenaires financiers du projet sur :

- les objectifs visés et le plan d’action proposé par L’ATINO ;
- le mode et la répartition du financement de base annuel ;
- le mode et la répartition des projets d’investissements ;
- l’identification claire des livrables annuels ;
- l’implantation des mécanismes d’évaluation du projet ;
- la possibilité que le projet s’installe dans la Maison de l’Outaouais (CRÉO) ;
- la possibilité de signer une entente de partenariat de trois ans entre les partenaires financiers visés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

g) Défi Le Nordet :

ATTENDU que le projet s'inscrit dans les visées de l'objectif 2 de la cible stratégique Tourisme de la planification stratégique régionale 2000-2004 qui vise à consolider, diversifier et promouvoir les événements culturels et sportifs, ainsi que les festivals favorisant le milieu, le patrimoine et l'identité régionale ;

ATTENDU qu'un enjeu de l'axe de développement Culture Loisir Sport du cadre stratégique préliminaire de la PSR 2006-2011 traite du pouvoir d'attraction et de rétention par la consolidation et le développement des événements identitaires majeurs ;

ATTENDU que le projet assure un rayonnement international aux municipalités touchées et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais comme lieu privilégié pour la pratique d'activités équestres ;

ATTENDU que le projet Défi Le Nordet est un apport au développement économique et touristique pour la MRC des-Collines-de-l'Outaouais et de tout l'Outaouais ;

ATTENDU que le projet proposé répond aux critères du Fonds de développement régional ;

**CA-06-07-43**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 5 000 \$ représentant 9% des coûts admissibles, à la municipalité de L'Ange-Gardien pour la réalisation du projet Défi Le Nordet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Entente spécifique :

a) Diversification des choix professionnels 2006 :

ATTENDU que les activités proposées dans ce projet rejoignent les objectifs que la CRÉO s'était proposée d'atteindre dans le cadre de l'axe *Développement et pleine utilisation des ressources humaines régionales* de l'Entente cadre de développement 2000-2005 ;

ATTENDU que les activités décrites se rattachent à l'objectif 3 de la cible stratégique Femmes de la planification stratégique régionale 2000-2005 concernant l'augmentation de la main-d'œuvre féminine dans les secteurs économiques prioritaires ;

ATTENDU que les activités soumises dans ce projet correspondent aux orientations de l'axe *Développement social et santé* identifiées à l'intérieur du cadre stratégique préliminaire 2006-2011 de la planification stratégique régionale de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU que les activités contenues dans ce projet découlent des priorités d'action identifiées par les différents partenaires du monde du travail et de l'éducation siégeant au sein du Comité régional en options non traditionnelles ;

ATTENDU que le bilan et l'évaluation de l'entente spécifique portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir réalisés par le comité de suivi sont positifs ;

ATTENDU que les partenaires (Emploi-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministre responsable de la région de l'Outaouais) ont manifesté leur intérêt pour renouveler l'entente spécifique sur une base triennale ;

ATTENDU que la présente demande s'inscrit à l'intérieur de la future entente spécifique (2006-2009) portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir qui sera élaborée et signée au cours des prochains mois ;

#### **CA-06-07-44**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Monsieur Denis Dubé

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximal de 15 000 \$, représentant 16% du coût total du projet, à Option Femmes Emploi pour assurer la continuité et le respect de l'entente spécifique portant sur l'élargissement des choix professionnels des filles et des femmes notamment dans les métiers non traditionnels et les professions d'avenir. Cet engagement de la CRÉO sera imputé financièrement à la future entente spécifique (2006-2009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Agroalimentaire :*

Tous les projets des points b, c, d, e, f, g, h ont été adoptés en bloc.

b) Plan d'action annuel 2006-2007 – CRÉDÉTAO :

ATTENDU la signature, en juin 2005, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que le plan triennal 2005-2008 du CREDETAO travaille à la mise en œuvre des objectifs de l'entente spécifique ;

ATTENDU que le secteur agroalimentaire est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l'Outaouais ;

ATTENDU que la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) ne figure plus à titre de partenaires stratégiques auprès du CREDETAO et ce, depuis l'abolition des mesures d'appui aux initiatives régionales ;

ATTENDU que les activités du CREDETAO sont importantes pour assurer l'essor des secteurs agricole et agroalimentaire de notre région (RATIO DE 1\$ EN RÉGION POUR 6\$ DE CONTRIBUTIONS EXTERNES) ;

ATTENDU que les activités du plan d'action triennal de l'organisme ont reçu l'assentiment du milieu agricole ;

ATTENDU que le CREDETAO collabore à l'identification des enjeux et des objectifs de la prochaine planification stratégique régionale 2006-2011 de la CRÉO dans le secteur agroalimentaire et à l'élaboration du plan d'action qui en découlera ;

ATTENDU que les projets de recherche et de développement du CREDETAO ont permis à des producteurs de diversifier leurs activités dans de nouvelles opportunités agricoles ;

ATTENDU que les activités du CREDETAO ont des retombées économiques importantes sur le plan des investissements et de la création d'emplois ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

#### **CA-06-07-45**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 40 000 \$ représentant 33,8 % des coûts totaux admissibles au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour la réalisation des projets inscrits à son plan d'action annuel 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement de la régie de culture du millet perlé sucré :

ATTENDU la signature, en juin 2005, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que l'entente spécifique vise en outre à contribuer à la création et à la croissance des entreprises de production par l'accroissement et la diversification des activités de production et en supportant des activités de R&D et de mise en marché ;

ATTENDU que le projet s'inscrit dans les objectifs que la CRÉO s'est fixés dans la cible stratégique Environnement de l'entente cadre 2000-2005 et rejoint les enjeux identifiés par la commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable de la CRÉO ;

ATTENDU qu'il rejoint les enjeux de diversification de l'économie régionale identifiés par la commission Développement économique, Emploi et Tourisme de la CRÉO et compris dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

**CA-06-07-46**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 1 500 \$, représentant 5 % du coût total du projet, au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour le développement de la régie de culture du millet perlé sucré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Filière des plantes médicinales – Phase II :

ATTENDU la signature, en juin 2005, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que l'entente vise à contribuer à la création et à la croissance des entreprises de production par l'accroissement et la diversification des activités de production et en supportant des activités de démarchage, de promotion, de R&D et de mise en marché ;

ATTENDU que les activités du CREDETAO sont importantes pour assurer l'essor des secteurs agricole et agroalimentaire de notre région (RATIO DE 1\$ EN RÉGION POUR 6\$ DE CONTRIBUTIONS EXTERNES) ;

ATTENDU que les projets de recherche et de développement du CREDETAO ont permis à des producteurs de diversifier leurs activités dans de nouvelles opportunités agricoles ;

ATTENDU que ce projet est une retombée directe de l'étude effectuée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) sur l'horticulture et qui identifiait la filière des plantes médicinales comme un secteur de diversification agricole à haut potentiel ;

ATTENDU que l'achat d'équipements agricoles devrait permettre de lancer définitivement la production en vue d'un autofinancement du projet et ce, sans avoir à recourir, lors de sa phase III, aux sommes prévues à l'entente spécifique du secteur ;

ATTENDU que les objectifs fixés en 2005 pour le développement de la filière plantes médicinales pour l'Outaouais ont été atteints ;

ATTENDU qu'il rejoint les enjeux de diversification de l'économie régionale identifiés par la commission Développement économique, Emploi et Tourisme de la CRÉO et compris dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

**CA-06-07-47**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 30 252 \$, représentant 50 % des coûts totaux admissibles, au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour la réalisation de la phase II du projet Filière des plantes médicinales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Production de ginseng en milieu forestier – Phase II :

ATTENDU la signature, en juin 2005, par le MAPAQ, le MAMR, la CRÉO et le ministre responsable de la région, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que l'entente vise à contribuer à la création et à la croissance des entreprises de production par l'accroissement et la diversification des activités de production et en supportant des activités de démarchage, de promotion, de R&D et de mise en marché ;

ATTENDU que les activités du CREDETAO sont importantes pour assurer l'essor des secteurs agricole et agroalimentaire de notre région (RATIO DE 1\$ EN RÉGION POUR 6\$ DE CONTRIBUTIONS EXTERNES) ;

ATTENDU que les projets de recherche et de développement du CREDETAO ont permis à des producteurs de diversifier leurs activités dans de nouvelles opportunités agricoles ;

ATTENDU que ce projet rejoint les enjeux de diversification de l'économie régionale identifiés par la commission Développement économique, Emploi et Tourisme de la CRÉO et compris dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

**CA-06-07-48**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 10 100 \$ représentant 26 % des coûts totaux admissibles (année 2) au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) pour la réalisation de la phase II de son projet de production de ginseng en milieu forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) Plan d'action annuel 2006-2007 – Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) :

ATTENDU la signature, en juin 2005, par le MAPAQ , le MAMR, la CRÉO et le ministre responsable de la région, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que le secteur agroalimentaire est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l'Outaouais ;

ATTENDU que le plan d'action 2006-2007 de la TCAO travaille à la mise en œuvre des buts de l'entente spécifique 2005-2008 ;

ATTENDU que la TCAO s'est engagée à collaborer avec la CRÉO à l'identification des enjeux et des objectifs du prochain plan quinquennal 2006-2011 de même que les éléments du plan d'action qui en découlera ;

ATTENDU que le rôle de concertation assuré par la TCAO auprès des acteurs et intervenants du secteur agricole et agroalimentaire est essentiel au développement du secteur ;

ATTENDU l'importance de faire connaître, aux entrepreneurs d'ici et d'ailleurs, les avantages qu'offre la région de l'Outaouais (bonnes terres, climat propice, proximité des marchés) et les excellentes opportunités d'affaires ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

#### **CA-06-07-49**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximal de 55 000 \$, représentant 39,15% du coût total du projet, à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation des activités et des actions inscrites à son plan d'action annuel 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- g) Portail agroalimentaire de l'Outaouais :

ATTENDU la signature, en juin 2005, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU que l'entente spécifique vise à contribuer à la création et à la croissance des entreprises de production par l'accroissement et la diversification des activités de production et en supportant des activités de R&D et de mise en marché ;

ATTENDU que l'entente spécifique vise à appuyer la mise en marché et la promotion des produits et des entreprises agroalimentaires de la région ;

ATTENDU que ce projet rejoint les enjeux de diversification de l'économie régionale identifiés par la commission Développement économique, Emploi et Tourisme de la CRÉO et compris dans le cadre stratégique préliminaire 2006-2011 ;

ATTENDU que le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu l'approbation du comité de suivi de l'entente spécifique ;

**CA-06-07-50**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximum de 2 000 \$ représentant 14,3 % des coûts totaux admissibles à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour lui permettre de réaliser son projet intitulé Portail agroalimentaire de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- h) Soutien et mise en œuvre du programme canadien de stabilisation du revenu agricole :

ATTENDU que lors de la réception de la demande il avait été convenu le 13 juin 2004 par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais que les sommes disponibles au Fonds développement régional étaient réservées pour la signature d'entente spécifique ;

ATTENDU que l'entente spécifique portant sur le développement du secteur agroalimentaire de l'Outaouais n'a été signée qu'en juin 2005 ;

ATTENDU que le comité de suivi de l'entente spécifique en a pris connaissance ;

ATTENDU que le projet a déjà été réalisé sans l'aide financière de la CRÉO ;

**CA-06-07-51**

Monsieur Denis Côté appuyé par  
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier « Support à l'adaptation des entreprises agricoles pour la mise en œuvre du programme canadien en œuvre du programme canadien de stabilisation du revenu agricole ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Projets FDR reçus et en attente :

Tous les projets des points a, b, c, d, e, f, g, h, i et j ont été adoptés en bloc.

- a) Étude de marché et de faisabilité de logements coopératifs hors programme en Outaouais :

ATTENDU que les partenaires financiers du projet ont rencontré leur engagement respectif dans le financement du projet ;

ATTENDU que la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais (FECHO) a rencontré ses engagements et produit un rapport final de projet ;

ATTENDU que les activités entourant la poursuite de ce projet s'inscrivent dans le mandat régional et reconnu de la Fédération des Coopératives de l'Outaouais ;

**CA-06-07-52**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Projet des montagnes noires de Ripon :

**CA-06-07-53**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

qu'en attente du dépôt d'une nouvelle demande, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier et en avise le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Étude de faisabilité Projet Dall'Aire :

**CA-06-07-54**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier et en avise le promoteur et qu'avant de traiter toute autre demande relative au projet Espace Dall'Aire il est recommandé d'attendre le positionnement de la Ville de Gatineau et de Développement économique-CLD Gatineau en regard de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Zone artistique urbaine :

**CA-06-07-55**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que le projet ayant été réalisé sans l'aide financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, il est recommandé de fermer le dossier et d'en aviser le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) Location de la banque de données Parchemin :

**CA-06-07-56**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que le projet étant réalisé sans que l'aide financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais soit nécessaire il est recommandé de fermer le dossier et d'en aviser le promoteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) Parcours cyclable Louis-Joseph Papineau MRC Papineau Phase II :

ATTENDU les conclusions de l'analyse faite par le Comité des sentiers récréatifs selon lesquelles le projet n'identifie pas clairement la portion du sentier servant de lien régional ;

**CA-06-07-57**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

Propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais refuse la présente demande, de fermer le dossier et d'aviser le promoteur de refaire une nouvelle demande qui identifie clairement les liens interrégionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- g) Étude de faisabilité – axe de sentiers prioritaires Nord-Sud :

ATTENDU que la structure financière du projet ne répond pas aux normes du FDR ;

ATTENDU que l'étude du projet, faite par le Comité des sentiers récréatifs, suggère que le promoteur fasse une nouvelle demande avec un plan de financement qui identifie les diverses sources de financement possibles et conformes aux normes du FDR ;

**CA-06-07-58**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, mandataire des MRC Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, de soumettre une nouvelle demande répondant aux normes du FDR et décrive les travaux à réaliser en tenant compte de la façon de faire le contournement de la Réserve autochtone de Maniwaki et des travaux que la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'apprête à réaliser dans la portion sud de son territoire ;

Et de fermer le dossier et d'en aviser le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- h) Sentier motoneige – Quad Gatineau :

**CA-06-07-59**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier et d'en aviser le promoteur étant donné que le projet est réalisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- i) Sentier récréotouristique motorisé (ouverture du couloir Outaouais-Laurentides) – Phase I :

**CA-06-07-60**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose qu'en attente du dépôt d'une nouvelle demande, que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier et d'en aviser le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- j) Sentier national – section entre les Parcs de la Gatineau et Papineau-Labelle – Phase I :

ATTENDU que la structure financière du projet ne répond pas aux normes du FDR ;

**CA-06-07-61**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ferme le dossier, d'en aviser le promoteur et de l'informer des normes d'admissibilité au FDR advenant la présentation d'un nouveau projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- **VARIA** (ouvert)

a) Lettre de remerciement au ministre Benoît Pelletier :

Madame Paulette Lalande demande que la CRÉO envoie une lettre de remerciement au ministre Benoît Pelletier pour avoir rencontré les membres ce matin ainsi qu'au gouvernement concernant la nouvelle politique québécoise de transport collectif.

15.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés,

**CA-06-07-62**

Madame Paulette Lalande appuyée de  
Monsieur Denis Côté

propose la levée de l'assemblée à 12h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ